

## Délibération N° DEL-2022-051

-----

Le lundi 30 mai 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 24 mai 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER

**Dépôts de pouvoir :** Mme Fahousia HOUMADI donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, Mme Sabine ADRIEN donne procuration à M. François VALLES, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

### 5. Projet d'installation d'un bassin d'apprentissage mobile : demande de subvention auprès de l'ANS

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Suite à la fermeture de la piscine municipale pour risque de péril imminent et en attendant la réalisation du centre aqualudique porté par la communauté d'agglomération du Grand Guéret, il est proposé aux membres du Conseil municipal de mettre en place un bassin d'apprentissage mobile (BAM).

L'objectif de ce projet est de retrouver sur notre territoire un équipement permettant l'apprentissage de la natation prévu notamment dans le cadre scolaire.

L'acquisition du BAM est éligible à un financement de l'Agence nationale du Sport.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- De s'engager sur le projet d'installation d'un BAM dont le montant d'acquisition du bassin s'élève à 123 800 euros HT.
- D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de financement auprès de l'Agence nationale du Sport et de solliciter un taux de subvention à hauteur de 80 % du montant HT de la dépense.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

